Image not found or type unknown

Adoption au sein d'une famille homoparentale - Consécration de l'homoparentalité

publié le **27/04/2013**, vu **1776 fois**, Auteur : JURISOFIA - Contentieux - Responsabilité, Bancaire, Travail, Immo.

L'adoption dans une famille homoparentale est désormais possible

La nouvelle loi sur le mariage pour tous a ouvert l'adoption aux conjoints homosexuels, consacrant la notion de famille homoparentale.

Il sera désormais possible de créer un lien de filiation entre les deux parents du couple et l'enfant, reconnaissant pour la première fois la notion d'homoparentalité.

Mais quel type d'adoption choisir ?

Il existe deux formes d'adoption : l'adoption simple et l'adoption plénière. La différence principale entre ces deux types d'adoption réside principalement en la nature du lien de filiation existant entre l'adoptant et l'adopté.

En effet, dans le cas de l'adoption plénière, le lien de filiation nouvellement établi entre l'adoptant et l'adopté remplace entièrement le lien de filiation entre l'adopté et sa famille d'origine.

Alors que dans le cas de l'adoption simple, le nouveau lien vient s'ajouter au lien existant.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés